

La documentation, d'hier à demain

Marcel Lajeunesse, André Beaulieu, Gérard Mercure et Lise Brunet

Volume 20, numéro 3, septembre 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055668ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055668ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lajeunesse, M., Beaulieu, A., Mercure, G. & Brunet, L. (1974). La documentation, d'hier à demain. *Documentation et bibliothèques*, 20(3), 127–144.
<https://doi.org/10.7202/1055668ar>

Résumé de l'article

La prolifération et la complexité de la documentation au XXe siècle apporta des modifications majeures dans le traitement de la documentation et dans le rôle du personnel qui y est impliqué. Le livre moderne n'est plus le seul mode de diffusion de la pensée ni même le seul support de l'écriture. De nombreux média ont vu le jour. Une classification des média documentaires est essentielle à une compréhension valable du phénomène d'une intégration des média lequel amènera, à son tour, des changements radicaux dans la gestion et les services des bibliothèques. De plus, la terminologie est loin d'être précise dans le domaine de la bibliothéconomie et de la documentation. Enfin une typologie des lieux de stockage est possible en tenant compte de nombreux facteurs (domaines de connaissances ou d'activités, population à desservir, objectifs particuliers à atteindre, etc.).

La documentation, d'hier à demain*

Marcel Lajeunesse
Université de Montréal

André Beaulieu
Bibliothèque de la Législature
Québec

Gérard Mercure
Université du Québec à Rimouski

Lise Brunet
C.I.E.A.I., Hôpital Ste-Justine
Montréal

La prolifération et la complexité de la documentation au XXe siècle apporta des modifications majeures dans le traitement de la documentation et dans le rôle du personnel qui y est impliqué. Le livre moderne n'est plus le seul mode de diffusion de la pensée ni même le seul support de l'écriture. De nombreux média ont vu le jour. Une classification des média documentaires est essentielle à une compréhension valable du phénomène d'une intégration des média lequel amènera, à son tour, des changements radicaux dans la gestion et les services des bibliothèques. De plus, la terminologie est loin d'être précise dans le domaine de la bibliothéconomie et de la documentation. Enfin une typologie des lieux de stockage est possible en tenant compte de nombreux facteurs (domaines de connaissances ou d'activités, population à desservir, objectifs particuliers à atteindre, etc.).

Introduction

L'explosion de l'information, le développement de la recherche et la diversification de l'utilisation de la documentation ont amené, depuis quelques décennies, un malaise dans la conservation des documents, malaise qui s'est accru avec les années. L'idée de bibliothèque traditionnelle est bousculée. Le bibliothécaire ne peut plus être le conservateur savant et le guide disert de sa collection. Les centres et les services documentaires ont été créés pour des clientèles spécifiques. Les besoins se sont élargis et modifiés. Les bibliothèques et les centres de documentation devront, non seulement coexister, mais s'enrichir mutuellement.

Pourtant, lier la notion de bibliothèque à la seule notion de conservation de l'information et celle de centre de documentation à la notion d'exploitation de l'information est un raccourci d'une honnêteté douteuse. D'ailleurs, après des années d'affrontement, souvent injustifié, ne tendrions-nous pas actuelle-

ment, de part et d'autre, à un apaisement, générateur d'une collaboration fructueuse dans un domaine commun.

Les idées généreuses et œcuméniques ne doivent pas nous cacher les querelles et les problèmes survenus, dans le temps, entre bibliothécaires et documentalistes. Il est possible, tout de même, d'en esquisser le cheminement. A la fin du XIXe siècle, Otlet et La Fontaine, dans leur projet de bibliographie universelle, se proposaient non seulement de faire un recensement exhaustif, mais aussi de soumettre le contenu du matériel bibliographique à une analyse plus poussée que celle dont les bibliothécaires se contentaient jusque-là; pour distinguer leurs activités de la pratique bibliothéconomique d'alors, ils lui donnèrent le nom de *documentation*. Dans la décennie 1910, John Cotton Dana fit la promotion des sections commerciales des bibliothèques publiques. Il incita un groupe de dissidents à quitter l'American Library Association pour constituer la Special Libraries Association et œuvrer en faveur de la «bibliothéconomie spécialisée». Vers 1930, un groupe de bibliothécaires américains fondèrent l'American Documentation Institute pour assurer d'une façon plus adéquate les besoins bibliographiques des chercheurs; ils s'intéressaient tout particulièrement aux nouvelles méthodes de reproduction photographique, notamment sur microfilm, et on en vint, en Amérique du Nord, à lier de façon pratiquement indissoluble la notion de documentation à celle de microphotographie, tout comme, en Europe, cette notion était étroitement associée à la généralisation de la classification décimale universelle. Après la seconde guerre

* Marcel Lajeunesse est l'éditeur intellectuel de l'article et l'auteur de l'introduction. André Beaulieu est l'auteur du texte sur «L'évolution récente de la documentation», tandis que Gérard Mercure a produit celui sur «Les média documentaires». Lise Brunet, du Centre d'Information sur l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées, nous a fourni la partie portant sur «Les différents lieux de stockage de l'information: leurs caractéristiques».

Pour avoir quelque ambition à un survol exhaustif, nous aurions voulu que cet article comporte une partie consacrée au repérage de l'information; André Gama- che n'a pu nous fournir le texte qu'il nous avait promis sur ce sujet.

mondiale, l'A.D.I. s'intéressa à la recherche documentaire mécanisée. A ce moment, beaucoup de chercheurs des organismes scientifiques ou des sociétés savantes, qui n'étaient pas bibliothécaires, s'étaient tournés vers la documentation parce qu'ils s'intéressaient aux problèmes relatifs au dépistage de l'information.

L'orientation de la bibliothéconomie vers le développement des bibliothèques publiques, dans ce qu'on a appelé le mouvement des bibliothèques publiques dans la seconde moitié du XIXe siècle, a rendu ce fractionnement quasi inévitable. En effet, les bibliothécaires abandonnaient leur tradition d'érudition et leur intérêt pour les études bibliographiques et prenaient le flambeau du service à la communauté. Cet esprit, déjà manifeste à la fondation de l'A.L.A. en 1876, devint, au début du XXe siècle, la caractéristique essentielle de la science et de la pratique bibliothéconomiques américaines. La bibliothéconomie fut identifiée comme une profession de service, son rôle social étant développé au détriment de son aspect scientifique.

Il est superflu d'insister sur l'influence de l'évolution américaine sur les lignes de force de la bibliothéconomie canadienne, étant couramment admis que cette dernière s'inspire largement de la première tant dans son esprit que dans sa pratique.

En Grande-Bretagne, l'A.S.L.I.B. (Associa-

tion of Special Libraries and Information Bureaux), fondée en 1924, dut son existence aux besoins documentaires de l'industrie, métallurgique surtout; en 1948, elle absorbait la British Society for International Bibliography et ses intérêts touchaient alors principalement l'étude de la classification, de la bibliographie et de la documentation.

En France, le mot documentation apparut officiellement au début des années 1930 pour rendre cette insistance nouvelle sur l'exploitation des documents. L'U.F.O.D. (Union française des organismes de documentation) est créée en 1932. En 1963, est mise sur pied l'Association française des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés, organisme structuré à l'échelle nationale, créé pour regrouper les gens œuvrant dans la documentation spécialisée et destiné à la défense et à la promotion de leurs intérêts. Enfin, en 1938, la F.I.D. (Fédération internationale de Documentation) est fondée à La Haye à partir de l'Institut international de documentation, lui-même institué sous ce nom en 1931.

Il semble bien que la différence fondamentale entre le bibliothécaire et le documentaliste vienne des méthodes et de l'activité propre de chacun. Le documentaliste ne serait-il pas, au fond, un bibliothécaire «à l'octave supérieure», comme l'écrivait Shera dans l'*A.L.A. Bulletin* en 1956? Le documentaliste ne serait-il pas un bibliothécaire-érudit d'un type nouveau, adapté aux temps présents?

1. Évolution récente de la documentation

«Le plus important à savoir d'une chose, c'est l'endroit où elle peut être trouvée quand on la cherche».
Hubert Spencer.

«La question primordiale n'est pas de décider quel genre de système mécanique — fiches ordinaires, cartes perforées, cerveaux électroniques — nous utiliserons pour retrouver les informations, mais de savoir quel mode fondamental de codification, quel «langage» convient le mieux à nos fins».
Hans Selye.

comme une série d'évaluations plus ou moins grossière ou d'«approximations» pour reprendre un terme cher à Charles DuBos. Car si les études relatives aux techniques documentaires foisonnent et apparaissent de plus en plus sophistiquées, celles qui abordent leur évolution, leur production et leur croissance relèvent le plus souvent, en dépit de leur allure scientifique, de la pure fantaisie.

Et pour cause. Directement, il n'existe pas de statistiques de la documentation, s'il en est du document, en particulier du livre et de ses tirages¹. Déjà, ces statistiques sont moins sûres pour les périodiques. L'Unesco, pour sa part, renonce à donner le nombre total de

On voudra bien considérer l'étude qui suit

1. On se rappellera les interprétations originales et éclairantes de Robert Escarpit dans son ouvrage *La Révolution du livre*, p. 55-85.

périodiques publiés dans le monde². Du document, rien ou peu s'en faut. Avec Marcel Van Dijk³ et Georges Anderla⁴, nous passons de la statistique à la littérature fantastique. «Deux millions d'articles» et des «milliards d'observations brutes» paraissent annuellement affirme, en 1973, celui-ci, alors que celui-là, en 1969, évaluait à dix millions le nombre de documents publiés chaque année. Millions, milliards... où diable, en sommes-nous donc?

De l'imprimé au document⁵

Hier encore, une sorte de moyen-âge dominait bibliothèques et sociétés. C'était l'époque des principes, des valeurs immuables et des certitudes dominées par l'histoire, la philosophie et la théologie. La relation directe à l'imprimé, le dialogue qui s'établissait entre lui et le chercheur, sans intermédiaire, avait la primauté sur l'instrument de travail considéré comme un détour, le plus souvent inutile, par rapport à l'objet visé: la connaissance. Avant 1900 donc, les seuls rayons des bibliothèques et quelques bibliographies nationales et spécialisées servaient d'outils de documentation. Après 1900, apparurent les catalogues sur fiches, puis, vers 1940, les premiers index de périodiques. Au cours des années '50, l'alarme fut donnée: la bibliothèque traditionnelle qui conservait des imprimés ou documents mais ne produisait pas de documentation appartenait au passé. On sonnait également le glas de la mission du bibliothécaire chargé de renseigner, d'assister, de déchiffrer ou d'interpréter auprès des «usagers» ou des «clients» les quelques hiéroglyphes d'un art ou d'une science — on ne savait plus — en plein désarroi, la bibliothéconomie.

Puis, avec l'amorce de la révolution «tranquille», ce fut le coup de foudre, l'explosion, le renversement des rapports de forces entre hier et demain, une sorte de répétition, en somme, de la querelle des anciens et des modernes. Le bibliothécaire avait désormais un nouveau maître qui n'avait plus nom *livre* ou *imprimé* mais *document* et *documentation*. Il devait ou bien sacrifier au nouveau dieu ou bien... prendre sa retraite. La plupart choisirent de rester bibliothécaires mais de lutter désormais pour une conception tantôt large tantôt étroite de la documentation.

Aux temps héroïques — que plusieurs d'entre nous, jeunes et moins jeunes, ont connus — succédait un monde nouveau avec ses modes à imiter, son langage à décoder, ses nouvelles lois à respecter. Le bibliothécaire «comme tout le monde», dit le refrain de la chanson, dut s'adapter à un changement radical des habitudes et mentalités, à la création d'une Corporation, à la mutation d'une Association; il dut encore subir l'invasion de petits hommes étranges du nom d'informaticiens qui venaient d'on ne sait où; il dut, enfin, réapprendre un certain langage.

Dès lors, un renseignement devint, ô miracle! une information; le prêt, sous ses diverses formes, prit sans le secours du *Petit Robert*, le nom de bureau de la circulation. Il ne fut plus question de s'attarder à discuter de sujets ou de vedettes-matière avec un collègue dans le vent, mais bien de «thésaurus». Il ne fallait surtout pas oublier, pour rester dans le ton, les «supports», tous les «supports» de la documentation. Mais ici, au moins, il était permis de se tromper: comme les «supports» étaient nombreux, nous n'avions rien à craindre; il suffisait de nommer dans l'ordre les connus, puis les moins connus, puis les inconnus sachant bien qu'un jour ou l'autre ils seraient créés. Dès lors, l'imprimé perdait son statut privilégié au profit du document, — le plus souvent imprimé, reprographié et enregistré—. Le message — ou l'idée — devenait, comme dans le système de McLuhan, le médium, s'identifiait à lui, obtenait vie par lui et en lui.

Après la mutation du langage, vint celle des hommes qui le tenaient ou qui s'efforçaient de le tenir. Le bibliothécaire, perçu comme un «conservateur» qui accumulait, classifiait et cataloguait des livres et des périodiques, puis attendait qu'on vienne les lui réclamer, le bibliothécaire, dis-je, procéda à un examen de conscience. Sans renier son titre ni sa fonction, il comprit l'urgence de s'adapter. Du jour au lendemain et sans autre forme de préparation en général que les essais personnels et la ténacité, le bibliothécaire devint documentaliste, indexiste, analyste, parfois même il franchit la rampe et passa à l'informatique. Mais le documentaliste, tout au moins dans le contexte québécois demeure, quoiqu'on en pense, une création du bibliothécaire extraverti qui, adoptant une attitude plus active et plus prospective, s'intéresse davantage aux besoins des utilisateurs qu'il dessert en leur communiquant bibliographies, résumés analytiques de documents et documents eux-mêmes.

Ailleurs, c'est-à-dire aux États-Unis et en Grande-Bretagne, s'imposait un nouvel équi-

2. Unesco, *Annuaire statistique/Statistical Yearbook*, 1972, p. 777.

3. *Le Service de documentation face à l'explosion de l'information*, p. 7.

4. «L'avenir de l'information». *L'observateur de l'OCDE* (avril 1973), 27.

5. Cette partie de notre étude s'inspire, il va de soi, du contexte québécois.

pier nommé «information scientist». Sorti des rangs des associations de documentalistes ou des instituts de documentation, ce spécialiste est tantôt un chercheur, tantôt un professeur, tantôt un ingénieur qui étudie et met au point de nouvelles techniques informatisées d'emmagasinage et de récupération de l'information documentaire. Ou bien, il dispose d'une formation équivalente aux utilisateurs qu'il doit servir, et alors l'«information scientist» est un membre à part entière d'une équipe de chercheurs parmi lesquels il exerce des fonctions de conseiller et d'interprète.

Simultanément au langage et aux hommes, la révolution documentaire envahit les institutions. On entendit, sur le ton familier d'un de nos célèbres chansonniers, des refrains célèbres: «les bibliothèques qu'ossa donne?» — «les bibliothèques qu'ossé ça?» Le coup de butoir était donné. De nombreuses bibliothèques, peu après, affichaient de nouvelles étiquettes même si le produit demeurait inchangé. On verrait plus tard. L'important était d'épouser le mouvement, de paraître à l'avant-garde, à la pointe du renouveau. Ce fut l'époque où l'on ne savait jamais si, plaçant un appel à une bibliothèque familière, on n'entendrait pas la téléphoniste répondre: — Centre de documentation... — Service de diffusion de la documentation... — Informatique. D'autres, plus modestes, se contentèrent de: — Bibliothèque professionnelle — Bibliothèque de recherche et même, dans un cas, Bibliothèque de la recherche⁶.

Ne serait-il pas temps d'appeler les choses par leur nom? Tout au moins conviendrait-il de s'entendre sur un langage commun même si nous affrontons des concepts en constante mutation? Afin de percevoir davantage ce que nous savons de ce que nous ignorons, ne serait-il pas opportun de définir ce que sont, dans la réalité quotidienne, une bibliothèque, un service de documentation, un centre de documentation, un service d'analyse et d'indexation, un service de traitement de l'information ou des données?

Bibliothèque

Selon un groupe de recherche en normalisation de l'Unesco, le terme de bibliothèque s'applique «à toute collection de livres et de périodiques imprimés ou de tous autres documents, notamment graphiques et audio-vi-

suels, ainsi qu'aux services de personnel chargés d'en faciliter l'utilisation aux usagers»⁷. Cette définition réduit de beaucoup le champ d'action de la bibliothèque dont le but primordial semble être de maximiser l'utilité sociale des documents graphiques et audiovisuels. Cependant, dans cette optique, la bibliothèque conserve ses fonctions traditionnelles d'acquisition, de traitement — classification et catalogage — de conservation, de prêt et de récupération des documents.

Service de documentation

Comme son nom de «service» l'indique, le Service de documentation fait partie intégrante d'un ensemble, soit d'une bibliothèque générale, soit d'une bibliothèque spécialisée. Dernier né des services, il vient suppléer au traitement insuffisant du service traditionnel de catalogage. Souvent axé sur des programmes spécifiques de recherche qu'il alimente ou voulant rendre accessible au plus grand nombre d'usagers possible la documentation acquise, le Service de documentation procède à l'indexation et aux résumés analytiques de tous les documents reçus sur un sujet ou de certains documents relatifs à plusieurs disciplines.

Au Québec, si l'on en croit le *Répertoire des centres de documentation et des bibliothèques spécialisées*, une centaine de Services de documentation auraient été créés au cours des dernières années, services pour la plupart non automatisés. Quelques institutions déclarent avoir intégré à leur bibliothèque un Centre de documentation. Il serait préférable de parler de Service de documentation.

Centre de documentation

Contrairement au Service de documentation, le Centre de documentation constitue une entité autonome qui ne devrait pas être rattachée à une bibliothèque. Le Centre, fondé pour supporter des programmes déterminés de recherche et ne bénéficiant pas des services d'une bibliothèque, concentre ses efforts sur le traitement et la diffusion de documents spécialisés, mais en outre, doit assurer l'acquisition et la conservation des documents, contrairement au Service de documentation qui les retourne après traitement au fonds de la bibliothèque. Plus élaboré que le Service de documentation, le Centre utilise plus fréquemment l'informatique; il conserve souvent

6. On consultera le *Répertoire des centres de documentation et des bibliothèques spécialisées du Québec*, publié récemment par l'Éditeur officiel du Québec, pour connaître de fortes émotions quant à la désignation de nos institutions de documentation.

7. Définition citée dans *Nouvelles de l'ACBLF*, nos 48-9 (août-sept. 1970), 11.

ses documents imprimés sous forme de microfiches et de microfilms, afin de réduire l'espace affecté au rayonnage. Bien structuré, le Centre de documentation devrait intégrer à son personnel de bibliothécaires et de documentalistes des chercheurs qui prépareraient des dossiers, rédigeraient des «états de question» et produiraient des études préliminaires présentant une critique de la documentation acquise.

Service d'analyse et d'indexation de l'information documentaire

Les Services d'analyse sont le plus souvent des organismes privés ou des organismes rattachés à des universités. Ils ne sont pas articulés sur des programmes de recherche, mais sur des champs ou des domaines de recherche. Ils ont pour mission l'analyse, l'indexation, la mise en forme et la publication d'index soit par des méthodes manuelles, soit par des méthodes de traitement automatisé. Cette dernière phase est souvent confiée au Centre de traitement de l'information ou des données. Le service d'analyse va généralement, mais pas nécessairement, au-delà du service et du centre de documentation — non mécanisés — tant par l'appareil technique qu'il présuppose que par l'approfondissement du langage documentaire utilisé. Dans ces services d'analyse, la recherche documentaire se veut plus complexe: elle est axée sur l'examen critique des documents et sur les garanties de validité que ceux-ci présentent en fonction des objectifs établis. En d'autres termes, il s'agit moins de recueillir et de compiler des documents, mais plus spécifiquement de sélectionner entre plusieurs données rattachées à un problème celles qui répondent le mieux à la rigueur scientifique et à l'état des connaissances. Le Service d'analyse est donc créé spécifiquement «pour acquérir, sélectionner, stocker, retrouver, évaluer, analyser et synthétiser un corps d'information et/ou de données dans un domaine bien défini, ou attaché à une mission spécifique de compilation, de condensation, de restructuration et, de façon générale, d'organisation et de présentation d'information et/ou de données pertinentes, sous forme faisant autorité»⁸.

Centre de traitement de l'information ou des données

Un Centre de traitement assure dans le

processus de l'information documentaire la fonction moteur, la fonction de production des instruments de travail. C'est à lui que revient le transfert des données et leur sortie ou publication pour des fins de diffusion. Il assure, en d'autres termes, la programmation, le transfert, le «temps-machine» qui autrefois éveillait «crainte et tremblement» chez le bibliothécaire. Par ailleurs, les spécialistes — l'«information scientist» entre autres — du Centre de traitement procéderont à l'étude de la «science de l'emménagement et de la récupération des informations par laquelle on tente de trouver de nouvelles manières d'éluider le problème de l'information». Professeurs, chercheurs et ingénieurs regroupent ici leurs connaissances et leurs efforts en oeuvrant sur une échelle interdisciplinaire qui inclue les mathématiques, la logique, la linguistique et, bien entendu, l'informatique.

Production et croissance de la documentation

Avant d'aborder ce sujet, il convient toutefois de définir ce qu'est un document. Selon le dictionnaire Robert, ce mot vient du latin «documentum» (XII^e siècle) qui signifie «ce qui sert à instruire»; ainsi, au sens strict, le document est-il «tout écrit qui sert de preuve ou de renseignement». Si nous allons de la linguistique à la documentation, le document est identifié comme «toute base de connaissance fixée matériellement et susceptible d'être utilisée pour consultation, étude ou preuve»⁹. Ainsi retiendra-t-on le caractère didactique du document qui donne à la documentation son caractère particulier de base de la recherche, contrairement à l'information qui est une donnée brute, un renseignement factuel, une observation, une opinion. Ainsi devrions-nous parler, lorsque nous référons à des projets informatisés ou non de documentation, et cela aussi souvent que le contexte le rend peu évident, d'information documentaire et non d'information tout court.

Il ne suffit pas de regrouper en un ordre logique un certain nombre de documents pour faire de la documentation, pas plus qu'il suffit d'aligner des titres de volumes ou des titres d'articles de périodiques pour faire de la bibliographie. La documentation intervient à la suite d'une série d'actes: la recherche, l'analyse, l'indexation ou la mise en sujets et, enfin, la diffusion. La documentation est de «l'information disciplinée». Elle est mémoire et,

8. Définition d'un comité américain citée par Marcel Van Dijk et Georges Van Slype dans *Le Service de documentation face à l'explosion de l'information*, p. 261.

9. Définition proposée par l'Union française des organismes de documentation et citée par H. Bernaténé, *Comment concevoir, réaliser et utiliser une documentation*, p. 14.

comme celle-ci, elle est «sélection d'idées», regroupement de concepts; elle vient suppléer aux défaillances de celle-ci, faculté qui a pour condition l'oubli.

Dans le monde merveilleux de Walt Disney... voici la documentation en chiffres.

Commençons par quelques observations échappées à la plume de trois spécialistes: — «Le volume total des documents disponibles double tous les vingt-cinq ans, certains spécialistes ramenant même ce chiffre à dix ans»¹⁰; — «dix à douze millions d'auteurs participent occasionnellement ou régulièrement à la genèse d'informations nouvelles tant dans le domaine des sciences exactes que des sciences humaines». Ils produisent deux millions d'articles par an qui se transforment en milliards d'observations brutes. Ces articles sont publiés dans quelque 50,000 à 100,000 périodiques et font l'objet d'un million et demi de «condensés»¹¹. — Au moins dix millions de documents paraissent chaque année affirmait Van Dijk dès 1969. Cette production a un taux de croissance de 3 à 5,5% selon les disciplines¹². De quoi contenter «tout le monde et son père», même si les chiffres ne concordent pas. Tout au moins convergent-ils vers une même conclusion: annuellement paraissent des millions de documents contenant des milliards de données brutes, d'idées, d'observations. Qui dit mieux?

Loin de nous l'intention de renchérir, mais nos calculs nous projettent dans le monde qualifié plus haut de fantastique. Ces évaluations, j'aimerais mieux les confier de bouche à oreille que d'avoir à les écrire noir sur blanc. Elles donnent le vertige et, sincèrement, me font craindre pour la santé des bibliothécaires, des documentalistes et des chercheurs.

Voyons de plus près. L'édition 1972 de l'*Annuaire statistique* de l'Unesco donne aux chapitres de la production de l'imprimé, pour l'année 1971, les données suivantes: 548,000 titres de volumes; 8,050 journaux quotidiens ayant un tirage global de 389 millions d'exemplaires; 33,926 journaux non quotidiens ayant une périodicité allant du mensuel au trihebdomadaire; 110,335 «autres périodiques», c'est-à-dire, revues, magazines, bulletins, à l'exclusion de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne qui n'ont pu fournir d'informations à cet item. Au total, 152,311 périodiques (ce chiffre pourrait être aisément de 174,311 en incluant la production des deux pays cités ci-dessus) paraissaient en 1971 dans 169 pays, sans compter les quelques milliers de titres qui manquaient à ces inventaires compilés à partir de la source la plus fiable: le dépôt légal¹³.

Nous voilà arrivés à la minute de vérité. Combien de documents paraissent chaque année?

	<i>Imprimés</i>		<i>No de documents</i>		<i>Périodicité</i>	<i>Documents</i>
Livres	548,000					548,000
Journaux	8,050	×	1 doc. (l'éditorial)	×	300 =	2,415,000
Journaux non quot.	33,926	×	1 doc. (l'éditorial)	×	50 =	1,696,300
Autres périodiques	(132,335)	×	10 doc.	×	6 =	7,940,100
					TOTAL	12,599,100

Il faut donc évaluer à quelque 12 à 14 millions le nombre d'unités de la production totale de documents publiés annuellement dans le monde. Et ce, tout en sachant que nous n'atteignons qu'une partie des sources imprimées. Cette évaluation nous situe dans la ligne de Van Dijk qui cite, pour l'année 1969, un nombre possible de 10 millions de documents. Est-ce à dire que les chiffres cités par Georges Anderla — 2 millions en 1973 et 12 à 14 millions pour l'année 1985 — sont, pour

le moins, timides ou dépassés? Oui, si nous considérons l'ensemble des documents imprimés; non, si nous nous référons aux documents dits «scientifiques». Anderla, dans sa conception, exclut les journaux, les journaux non quotidiens et sans nul doute quelques milliers de magazines et de revues d'actualité. Mais le bibliothécaire a-t-il le droit de juger du caractère scientifique d'un document? Et si oui, comment exercera-t-il ce jugement?

Toute conclusion serait superflue. A mes collègues le soin de dire ce qu'il vont faire de tous ces documents? Comment vont-ils les traiter?

10. J. Chaumier, *Systèmes informatiques de documentation*, p. 1.

11. G. Anderla, «L'avenir de l'information», *L'observateur de l'OCDE* (avril 1973), 27-32.

12. M. Van Dijk et G. Van Slype, *Le Service de documentation face à l'explosion de l'information*, p. 17.

13. Unesco, *Annuaire statistique / Statistical Yearbook*, 1972, p. 775-7, 784-9.

BIBLIOGRAPHIE

- Association canadienne d'éducation de langue française. *Centres et services de documentation et d'information du Canada français...*, 2e tirage, nov. 1973, Québec, 1973, IX, 123 p.
- Anderla, Georges. «L'avenir de l'information: un défi pour les gouvernements et la société». *L'observateur de l'OCDE*, avril 1973, p. 27-32.
- Bernaténé, H. *Comment concevoir, réaliser et utiliser une documentation*. Paris, Les Éditions d'organisation, 1971. 121 p., tabl., dépli.
- Chaumier, Jacques. *Systèmes informatiques de documentation*. Paris, Entreprise moderne d'édition, 1972. XII, 115 p.
- Escarpit, Robert. *La révolution du livre*. Deuxième édition revue et mise à jour. Paris, Presses universitaires de France, 1969. 168 p.
- Répertoire des bibliothèques canadiennes/Canadian Library directory. Les Bibliothèques du gouvernement fédéral/Federal Government Libraries*, Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 1974. 166, 170 p.
- Répertoire des bibliothèques du Québec*. Compilé par Lee Pollock sous les auspices de la section des bibliothèques de recherche et des bibliothèques spécialisées (ACBLF). Montréal, Ministère des Affaires culturelles, 1970. VII, 101 p.
- Répertoire des centres de documentation et des bibliothèques spécialisées du Québec*. (Québec) Informatech France-Québec et l'Éditeur officiel du Québec, 1974. IX, 182 p.
- Selye, Hans. *Du rêve à la découverte*. Montréal, Éd. de la Presse, 1973.
- UNESCO. *Annuaire statistique/Statistical yearbook*. Paris, Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, 1973. 898 p.
- Van Dijk, Marcel et Georges Van Slype. *Le Service de documentation face à l'explosion de l'information*. Paris/Bruxelles, Les Éditions d'organisation/Les Presses universitaires de Bruxelles, 1969. 265 p.

2. Les média documentaires

«Pour définir le livre moderne, il faut faire appel à trois notions dont la conjonction est nécessaire: support de l'écriture, diffusion et conservation d'un texte, maniabilité». C'est ainsi que A. Labarre¹ situe le livre dont l'histoire commença bien avant Gutenberg. Il fut même pendant des siècles le principal et quasi le seul moyen de fixer et de conserver la pensée. Aussi, ne faut-il pas se surprendre que «dans un premier temps, les manuscrits aient conservé une entière suprématie sur le livre, au point que beaucoup de collectionneurs de l'époque qui suivit l'invention de l'imprimerie «étaient franchement hostiles au livre imprimé et ne le souffraient point dans leur bibliothèque»². Cinquante ans après son invention, l'imprimerie avait gagné la partie; les manuscrits étaient au second rang; vers 1550, ils n'étaient plus guère consultés que par des érudits.

Mais voilà qu'après plus de 400 ans d'un règne incontesté, le livre moderne n'est plus le seul mode de diffusion de la pensée, ni même le seul support de l'écriture. Le bibliothécaire, son gardien, doit lui aussi se resituer dans un univers qui risque d'être totalement transformé avec ou sans lui.

Tant que l'évolution s'est faite à l'intérieur du monde de l'écriture et du graphisme, il était

dans l'ordre des choses que la bibliothèque hébergeât sous son toit une information enregistrée autrement que sous la forme de livre, car les nouveaux média faisaient généralement appel au même type de message. Du livre, on a étendu le domaine de la bibliothèque à celui des journaux, des périodiques, des microformats...

Mais en admettant les produits de l'audio-visuel sur ses rayons, — ce qu'il ne fait pas sans réticence — le bibliothécaire modifie son emploi et ajoute de nouvelles dimensions à son rôle. Il le perçoit d'une façon plus ou moins confuse: désir d'élargir son service par d'autres média, besoin de recourir à de nouveaux moyens d'apprentissage plus adaptés; car c'est par le biais de la pédagogie que les moyens audio-visuels se retrouvent à la bibliothèque et que ces nouvelles ressources sont mises sous sa garde.

Mais, si la bibliothèque est, comme le veut Shores, cette «institution qui communique le savoir de l'humanité par le livre générique»,³ qui va de l'imprimé à la communication parapsychologique, en passant par le disque, le film et les machines à enseigner, la porte est alors grande ouverte à tous les média. J'ai vu l'an dernier dans une bibliothèque publique, un coin des enfants où l'on invitait tour à tour le poisson rouge, l'écureuil et le lemming à faire partie de la collection. Au nom de cette

1. Albert Labarre, *Histoire du livre*, 1re éd., Paris, PUF, 1970, p. 5 (Que sais-je?).

2. Svend Dahl, *Histoire du livre*, 2e éd. revue et augmentée, Paris, Éditions Poinat, 1960, p. 120.

3. Louis Shores, *Library Education*, Library Unlimited, 1972, p. 11.

définition, ce «livre» emprunté de la nature s'intégrait parfaitement aux albums du Père Castor et aux Contes de ma mère l'Oye!

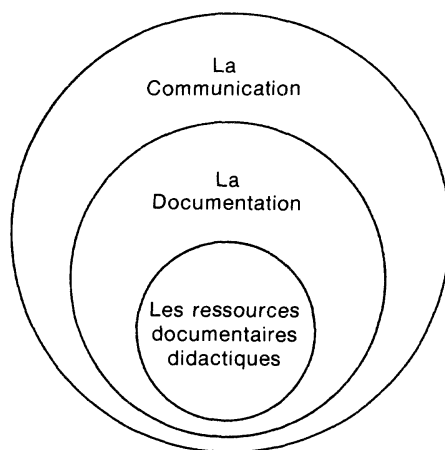
Il faut dire que les centres de média ont comme origine, aux États-Unis, les services qu'offraient aux écoles de leur région, les musées de Philadelphie, St-Louis et Cleveland. Puis d'autres grands centres ont imité l'initiative: Détroit, New York, Los Angeles... Mais les premiers véritables services audio-visuels ont vu le jour après la guerre, au cours des années 1950 et 1960. Les principaux moyens utilisés étaient alors le film 16mm, le film fixe et la bande magnétique. Ce n'est que plus récemment que l'on a ajouté le document programmé, l'accès à distance (dial access), le film 8mm, et la vidéocassette⁴.

Une tendance récente, depuis 1960, est d'intégrer ces moyens à la technologie éducative, comme partie d'un ensemble de ressources tant humaines que techniques liées à l'apprentissage. La bibliothèque, dépositaire de ces ressources audio-visuelles, est fortement influencée par cette nouvelle approche pédagogique, au point où dans les faits, elle n'arrive plus à discerner sa fonction pédagogique de sa fonction documentaire. C'est comme si elle avait perdu de vue, par exemple, que le livre a pour rôle d'abord d'informer avant que d'enseigner. Le danger est qu'on définisse et organise les documents audio-visuels non par rapport à leurs fonctions documentaires mais à leurs seules fonctions pédagogiques. Le «faire apprendre» du pédagogue est bien différent du «rendre accessible» du spécialiste de la documentation. Même si la bibliothèque qui en fait ordinairement l'acquisition poursuit des fins pédagogiques, et c'est le cas des bibliothèques d'enseignement où l'audio-visuel est bien admis, il faudrait d'abord que ces nouveaux livres soient considérés comme documents et seulement ensuite comme ressources documentaires didactiques.

Un essai de classification des média documentaires

Le médium se définit difficilement par rapport à lui-même, puisqu'il est un moyen, un milieu, un médiateur. On parlera de média, de communication, de média de masse, de média d'information. Il peut être tantôt le support, tantôt la notion abstraite, par exemple: le film et le cinéma.

La documentation n'est qu'une partie du phénomène global de la communication. De ce point de vue, elle est une composante d'un ensemble plus vaste; on peut déjà prévoir que les média documentaires auront avec les média de communication des caractères communs. Les moyens audio-visuels fortement identifiés, comme on l'a constaté, aux ressources documentaires didactiques et à la technologie éducative, feront partie des média documentaires, mais n'en couvriront pas tout le champ. Une classification des moyens audio-visuels considérés comme média documentaires devra tenir compte de cette réalité.



Ce caractère relatif conféré aux média autorise une certaine diversité de points de vue et explique en partie qu'on puisse effectuer plusieurs regroupements. Je me suis principalement inspiré de la classification des média de communication que propose Jean Cloutier dans son ouvrage *La communication audio-scripto-visuelle à l'heure des self-média ou l'ère d'Emerec*.

L'auteur signale le risque de confusion que peut engendrer l'étude du phénomène global de la communication «à travers l'une ou l'autre seulement de ses quatre fonctions soit: information, éducation, animation, distraction»⁵. C'est un risque à courir, à la condition de considérer les média documentaires selon leur rôle de porteur d'information et d'adapter en conséquence le schéma de classification qu'il propose pour l'ensemble de la communication.

Jean Cloutier analyse les média en fonction de leur langage de communication:

4. Carolyn I. Whitenack, «The School Media Program: Emerging Multi-Media Services», *Library Trends*, vol. 19, no. 4 (Avril 1971), 412.

5. Jean Cloutier, *La communication audio-scripto-visuelle à l'heure des self-média ou l'ère d'Emerec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1973, p. 46.

audio, scripto et visuel. Il répartit les *mass media* en deux catégories: d'une part, les *mass media* axés sur l'édition: le livre, le disque, l'affiche ou le poster, et «le document audio-visuel dont le support n'est pas encore clairement arrêté (vidéodisque, vidéocassette, film en cartouche, etc)»⁶ et d'autre part, les *mass media* axés sur la diffusion: la presse écrite, le cinéma, la radio et la télévision.

Les *self-media* accessibles à l'individu par leur coût et leur disponibilité se distinguent davantage encore par leur langage: ce sont la photographie pour l'expression visuelle, l'audiographie qui ouvre sur le monde des sons, l'audiovidéographie où se rejoignent le son, l'image et le mouvement, la reprographie qui permet une expression personnelle du langage écrit et scripto-visuel et la multigraphie qui désigne le recours simultané et complémentaire à plusieurs média.

Les *télémedia* qu'il qualifie de «neutres» peuvent servir à transmettre et, le cas échéant, à amplifier, tout d'abord les communications directes entre les interlocuteurs, ensuite des communications pré-produites à l'aide de *self-media* et enfin, des communications de masse pour lesquelles ils jouent alors le rôle d'un système particulier de diffusion⁷. Dans le cas de la poste et des télécommunications, le moyen est neutre en ce sens qu'il permet l'échange non seulement du document scripto mais de tous les documents quel qu'en soit le langage.

On voit déjà l'intérêt de l'insertion des *télémedia* dans le système documentaire et leur répercussion sur la diffusion du document.

J'ai aussi emprunté divers éléments à trois autres classifications. Je me contenterai ici de signaler brièvement les caractéristiques de chacune, car elles reflètent, dans chacun des cas, leurs origines.

La première est de Rudy Bretz dans *A Taxonomy of Communication Media*, commandée par la Rand Corporation qui inclut, dans ses objectifs, l'amélioration des systèmes de communication appliqués à l'enseignement et à la documentation. Elle est davantage axée sur la technologie éducative que sur le public auquel les média s'adressent. Son auteur distingue les média de télécommunication des média d'enregistrement, et les critères qui leur sont communs, soit statique et dynamique. Pour déterminer les caractéristiques in-

trinsèques du médium, il se fonde sur la manière dont le médium représente l'information soit par l'audio, le visuel (ligne, image, imprimé) et le mouvement⁸. Mais cette taxonomie tient davantage compte de la technique, de l'équipement et du support pour distinguer un médium d'un autre médium. Par exemple, le disque (électro-mécanique) et le ruban (magnétique) sont deux média distincts.

La seconde reflète bien la façon de concevoir les média chez les bibliothécaires et les spécialistes de l'audio-visuel. Elle est l'œuvre d'une bibliothécaire, Diane Paquette, et réalisée d'après une définition de Robert Lefranc, directeur de l'école de Saint-Cloud.

«L'audiovisuel, écrit R. Lefranc, englobe justement toutes les techniques de transmission de l'image et du son, exigeant l'intervention des machines pour la reproduction, l'enregistrement, la reproduction de documents»⁹.

Diane Paquette ajoute à l'audio-visuel le textuel «qui nécessite l'utilisation d'appareil mécanique spécial pour être consulté»¹⁰ que la précédente définition n'englobait pas. Dans cette classification, l'audio-visuel se définit nettement par rapport à l'imprimé et, de ce fait, marque la jeunesse d'une technique et d'un nouveau mode de communication. Tout comme le livre qui, au début de son existence, s'est identifié au manuscrit dont il essayait d'imiter jusqu'à la calligraphie, l'audio-visuel se distingue ici du livre par l'utilisation d'appareils de lecture. C'est par une différence qu'il établit une ligne de démarcation facile entre la bibliothèque et l'audio-visuel. Mais le fait qu'on ne puisse facilement insérer le «textuel non imprimé» (le microfilm) dans ce cadre de classification montre déjà qu'il s'agit là d'une distinction provisoire. Car la technique est «intégratrice» et le «non-livre» ne peut rester en marge.

C'est d'ailleurs vers une intégration des média qu'on se dirige. Assez paradoxalement, dans un atelier de CACUL sur les «non-print media», tenu récemment, on est revenu à plusieurs reprises sur cette nécessité. Un groupe

8. Rudy Bretz, *A Taxonomy of Communication Media*, Englewood Cliffs, New Jersey, Educational Technology Publications, 1971, p. 66.

9. Diane Paquette, «Définition et caractéristiques des documents audio-visuels», in *Audiovidéothèque ou centre intégré de ressources didactiques?* textes de référence, Montréal, Fédération des C.E.G.E.P., mai 1972, p. 21; cité aussi par G. Rosen: «Les techniques audio-visuelles», *Hommes et techniques*, no 245 (1965), 410.

10. *Ibid.*, 21.

6. *Ibid.*, 37

7. *Ibid.*, 216

Cadre de classification des media documentaires

Media	Audio	Visuel	Scripto	Audio-visuel	Mixte audio/scripto/visuel
A- D'enregistrement (d'édition) de la documentation à lecture sans appareil à lecture avec appareil	Disque	Photographie Diapositive	Livre Photocopie Microfilm	Vidéocassette	Journal Livre illustré Bande magnétoscopique
B- De distribution (diffusion) suppose appareils de copies	Cassette		Microcopie	Vidéocassette	Photocopie
Prêt du document (neutre)					
C- De télécommunications émis et reçus avec appareils	Téléphone Radio	Téléphoto	Télex Télé-informatique	Vidéophone Télévision	Bélino Câblodiffusion
Poste et télécommunications (neutre)					
D- De télédistribution (télédiffusion) transmis et reçus appareils	Radio		Télé-impression Système COM	Télévision Câblodiffusion	Télécopie
Prêt entre bibliothèques (neutre)					

de travail formé de bibliothécaires et de spécialistes américains prône actuellement un tel regroupement sinon par l'entreposage du moins par une description bibliographique semblable au livre et par le signalement au catalogue. Ses recommandations sont contenues dans un document intitulé: *Nonprint Media Guidelines*.¹¹

Enfin, je retiens la classification d'un documentaliste, Claude Bonnefoi, élaborée dans un article sur «Les média audiovisuels: problèmes de traitement documentaire».¹² L'auteur de cet «essai de classification» considère les média d'un point de vue strictement documentaire. Il énumère les divers supports matériels et les classe selon la destination sensorielle, la sémiotique du codage (analogique ou arbitraire) les caractéristiques techniques du message (informatique, magnétoscopique, etc.) et le mode de détection (assisté

et non assisté). Cette classification a le mérite de faire ressortir les implications bibliographiques d'une information qui doit se situer par rapport à sa forme et à son contenu.

A la lumière des divers cadres, je propose cette autre classification des média documentaires qui intègre le livre à l'ensemble des media documentaires et des techniques de diffusion. Établie, elle aussi, en fonction des langages de communication audio, scripto et visuel, elle intègre aussi les télémedia (C) à l'ensemble des moyens audio-visuels et à l'imprimé (A), comme sous-système permettant ainsi la télédiffusion (D).

Le terme diffusion (B et D) est pris ici dans une acception particulière à la documentation, plus près du terme «dissemination» anglais des S.D.I. que de son sens courant de «répandre dans le public par la radio» par exemple. Il implique l'idée non seulement de distribution au lecteur, de document transmis à distance, mais aussi de copie dont on peut disposer pendant un certain temps par le prêt ou l'affichage sur écran, ou à perpétuité par le fac-similé. Elle se distingue de l'édition comme autre extrême de la chaîne documentaire.

11. Pearce S. Grove, *Nonprint Media Guidelines*, mimeographed, [1974] 8 leaves.

12. Claude Bonnefoi, «Les média audiovisuels: problèmes de traitement documentaire», in *Media; revue des techniques modernes d'éducation*, no 55-56 (février 1974), XI.

ÉDITION	TRAITEMENT DOCUMENTAIRE	DIFFUSION
Réalisation	Acquisition — Conservation — Consultation	Prêt
Production	Mise en rayons et en mémoire	Transmission
Distribution	Analyse — Repérage	Reproduction sur support ou écran
	«Bibliographic control»	

L'édition

On pourrait croire qu'il est d'ores et déjà possible de choisir le médium le plus approprié au type de document à diffuser. Mais ce choix est fortement lié à l'édition qui, dans certains secteurs très nouveaux, n'offre encore que fort peu de choses sinon rien (la vidéo-cassette et le vidéodisque) ou dans des domaines spécialisés (microtextes).

Les bibliothèques dont la collection est de langue anglaise ont déjà un choix assez vaste dans certaines disciplines, notamment au niveau de la documentation s'adressant à l'élémentaire et au secondaire. Pour avoir une idée de la production, il suffit de consulter *Previews* du *Library Journal* où sont recensés les divers types de «non-print media» et *Microform Review*, couvrant la production des microformats.

Les guides bibliographiques d'expression française sont moins identifiés aux activités de l'édition audio-visuelle. A ce compte, la Centrale des bibliothèques est à l'avant-garde avec la section «Documentation audio-visuelle» de la revue *Choix* et avec l'«Index des documents audio-visuels cités» de son *Bulletin de bibliographie*. Autrement, il faut s'en remettre aux catalogues des fournisseurs de matériel audio-visuel.

Il n'appartient pas à la bibliothèque de jouer le rôle d'éditeur; elle doit plutôt jouer celui de diffuseur. En certaines occasions seulement, elle assurera ce rôle de suppléance. C'est le cas, à titre expérimental, de la bibliothèque du Dartmouth College qui édite à petit tirage sur microfilm des ouvrages spécialisés épuisés qui ne pourraient supporter une réédition selon les techniques courantes d'impression.

Avant que, dans ce secteur nouveau de l'édition, l'organisation de la production et de la distribution rejoigne celle du livre, il s'écoulera du temps. Les premiers imprimeurs ont connu aussi ces problèmes de normalisation du vocabulaire, des formats de papier et des caractères. On pourrait les comparer à celui de la bande magnétique vidéo: cinq largeurs de bandes nécessitant chacun un système

adapté¹³. Car le problème n'est pas seulement celui du support ou du mode d'enregistrement qu'il faut uniformiser, mais aussi celui de l'ensemble de la technique et de l'appareillage de lecture.

Dans le cas du microfilm, la situation est particulièrement difficile: la bibliothèque de l'University of British Columbia a une collection de plus d'un million et demi de microformats. Pour les lire, il faut plus de 15 types différents d'appareils selon qu'il s'agit d'un microfilm, d'une microfiche, d'une microcarte, d'une cassette, d'une bobine, d'une fiche ou d'une ultra-microfiche, etc. On souhaiterait une plus grande uniformisation. Mais certains spécialistes du microfilm craignent qu'une normalisation trop hâtive ait comme effet de paralyser le développement de nouveaux formats encore mieux adaptés.

Le traitement documentaire et les média

Il y aurait fort à dire sur les diverses réalités que recouvre l'expression «traitement documentaire», que ce soit des conditions particulières de traitement selon qu'il s'agit de leur acquisition, de leur conservation ou de leur consultation, à cette autre réalité un peu diffuse qu'est le «bibliographic control» qui couvre la bibliographie, allant du catalogue préparé par l'éditeur aux instruments bibliographiques nationaux et internationaux.

La venue de ces nouveaux média nous oblige à repenser notre conception de l'information bibliographique. Claude Bonnefoi définit cette dernière comme étant «la représentation synthétique la plus exacte d'un document (information première et support)»¹⁴. Il soulève la difficulté que pose à l'analyse cette information lorsqu'il y a multi-

13. *Bibliographie de la France*, 2e partie *Chronique*, «Résultat de l'enquête statistique de l'audiovisuel sur l'année 1972 effectuée par le Syndicat national de l'édition», Paris, 9 janvier 1974, no 2, 163e Année, 5e série, 55-56.

14. Claude Bonnefoi, «Les média...», VI.

plicité de supports. Le documentaliste ne demanderait pas mieux que de procéder du médium:

«Message ou information pour les uns, support ou instrument pour les autres, le médium se confond toujours pour le documentaliste en un objet. C'est cet «objet à informer» qu'il doit manipuler, analyser, classer, communiquer, et non telle ou telle représentation plus ou moins abstraite d'une réalité controversée.»¹⁵

Le bibliothécaire n'est pas moins perplexe. Ses traditions bibliographiques sont fondées sur le livre. La révision des règles de catalogage des «non book materials» suit avec peine l'évolution des média. La description est souvent difficile, ces nouveaux supports étant encore à l'ère-du-livre-avant-la-page-de-titre.

La Bibliothèque nationale du Canada signale, depuis 1973, les disques dans *Canadiana* et assure ainsi le contrôle bibliographique de trois média autres que le livre. En admettant théoriquement qu'un jour le Canada publie sous tous les média, il faudra en ajouter 15 autres. Elle aurait alors plus de 80 formats différents à décrire en supposant que d'autres ne viendront pas s'ajouter entre-temps...

La gestion d'un document plus ou moins éphémère pose de sérieux problèmes. Un film en couleur, à ce qu'on dit, dure 20 ans, une bande magnétique, dix ans. Même le contenu est souvent marqué par ce caractère transitoire. Faut-il assurer le dépôt des média dans les bibliothèques nationales? Faut-il continuer de privilégier l'imprimé?

Heureusement, la technique vient elle-même à bout de quelques-uns de ces problèmes. La distinction qui prévalait un temps, fondée sur la lecture par machine interposée ou pas, ne tient plus. Cette distinction présidait, dans bien des cas, à une décision administrative pour faire passer du côté du service audio-visuel ou du côté de la bibliothèque tel document plutôt que tel autre. Tôt ou tard, le bibliothécaire sera entouré d'appareils de lecture, de reproduction et de transmission, de terminaux et autres appareils servant à la gestion de son service. Il lui faudra bien aménager et organiser en fonction de ce nouvel environnement technologique. En second lieu, l'accès à distance (remote access) apportera en souplesse une réponse au problème administratif en permettant, au besoin, l'entreposage chez l'un et l'utilisation chez l'autre.

Vers une nouvelle forme de diffusion du livre et de nouveaux services documentaires

Déjà nous bénéficions de cette nouvelle technologie par la photocopie, les index analytiques de périodiques (*RADAR* et *Périodex*), les services de documentation sur profils (CAN/SDI et bientôt CAN/OLE), le prêt entre bibliothèques accéléré par le télex et les services de messagerie (PEBUQUILL), les banques de données (BADADUQ). Dans un avenir prochain, ce sera le rattachement des bibliothèques à des centrales de traitement bibliographique (CIDBEC et Télécatalogage en coopération des universités du Québec et de l'Ontario) et l'accélération du traitement domestique des collections grâce à l'informatique. A l'Université de Saskatchewan, 85% des livres sont traités dans un délai de moins de 3 semaines, alors qu'avant l'automatisation 60% des livres seulement atteignaient les rayons avant 3 mois...

Au début de l'imprimerie, le petit nombre de livres et leur grand format ne permettaient pas une disposition des livres sur les rayons comme on le fait actuellement. Le livre était déposé à plat sur une table. Alde Manus, en 1501, rompit avec la tradition et produisit l'octavo. C'est avec ce petit format portatif à reliure cartonnée que se propagea la culture humaniste des classiques. Le livre scientifique, par contre, resta lourd parce que destiné à la consultation dans les bibliothèques.

C'est l'inverse aujourd'hui qui se produit. Le texte scientifique est le premier à s'alléger pour atteindre plus rapidement le chercheur, en passant d'abord du livre à l'article de revue puis à la microfiche et au résumé analytique produit par l'ordinateur. C'est sur ces possibilités nouvelles de diffusion que repose l'intérêt des nouveaux média documentaires. En exploitant à fond les qualités renouvelées du livre, le bibliothécaire non seulement reste fidèle à son rôle mais l'amplifie. Cependant, cette nouvelle bibliothèque dépositaire du nouveau livre ne se fera pas sans transformations profondes de ses structures et de ses services.

La télédistribution par câble, la téléinformatique notamment, amèneront à l'utilisateur d'autres types de services que nous ne pouvions donner jusqu'à ce jour. Ces média changeront même chez le bibliothécaire sa façon de concevoir le document comme mode de diffusion de l'information. H.C. Campbell, bibliothécaire en chef des bibliothèques publiques de Toronto, dans un article du *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*

15. *Ibid.*, VIII.

intitulé «Les média au service de l'homme de la rue» regrette «que les bibliothèques publiques, dans de nombreux pays dits développés, fassent peu de cas des formes diverses que peut revêtir la présentation de l'information et des nouvelles connaissances». ¹⁶ L'homme studieux, dit-il, «recherche un module éducatif viable, générateur d'un apprentissage multisensoriel, qui l'incitera à discuter, à raisonner, à regarder, à écouter et à penser. C'est précisément cela que la bibliothèque publique doit offrir si elle veut continuer à jouer son rôle dans l'éducation populaire.» ¹⁷

La télévision par câble est, à ce titre, un instrument d'animation et de diffusion qui retient actuellement l'attention des bibliothèques publiques américaines et canadiennes. Un article du *Bowker Annual* de 1974, «Cable Television and Libraries» ¹⁸ dresse un bilan rapide mais documenté des activités et des recherches récentes menées par les bibliothèques dans ce nouveau secteur de la télédistribution.

A l'essai aujourd'hui, en usage généralisé demain? Il faut se garder des prévisions trop optimistes. On avait prévu, au début de 1970, un avenir brillant pour la microédition. La microfiche n'est pas près de supplanter le livre. Elle subit, elle aussi, les contraintes économiques et sociales de l'innovation technologique. Citons pourtant cette étude suédoise, réalisée selon la méthode prévisionnelle Delphi, qui porte sur l'évolution future de l'information et de la documentation.

En 1977, «les bibliothèques publiques diffuseront des informations pour l'éducation des adultes (y compris des manuels et des auxiliaires audio-visuels)» ¹⁹. D'ici 1995, «l'étude prévoit l'abandon progressif du support papier pour le stockage et le transfert de l'information». ²⁰ Alors, «la moitié des ouvrages nouvellement publiés dans le monde sera disponible (texte complet) sous forme lisible par ordinateur». ²¹

D'ici là, on peut s'attendre à une révision des modes de gestion trop individualistes du bibliothécaire et trop centrés sur les livres de «sa» collection. La bibliothèque automatisée, reliée au réseau des autres bibliothèques, qui offrirait un service en temps réel pour la consultation des collections locales ou extérieures, avec la possibilité de livraison, au besoin par la poste, de photocopies et de microfiches, permettrait une plus grande homogénéité de services et de coûts.

Allen B. Veaner, à la suite d'une visite de 21 bibliothèques d'universités américaines, ne voit pas d'autre choix pour la bibliothèque que de redéfinir son service documentaire, selon un modèle se rapprochant d'un service d'utilité publique (public utilities). ²² Selon lui, les bibliothèques sont loin de se rapprocher de ce modèle d'un service public vendant et achetant des services. Les services traditionnels des bibliothèques sont gratuits, virtuellement illimités mais en pratique très réduits et très coûteux.

Les bibliothèques doivent trouver la solution à leur problème de coût et de croissance par l'automatisation et par l'organisation en réseaux. «Si le service informatique est supérieur à la bibliothèque, les usagers iront à l'ordinateur». ²³ C'est, au dire de Veaner, sur ce «médium» que repose actuellement le principal défi.

Cela suppose, chez le bibliothécaire, une ouverture plus grande aux média documentaires autres que le livre, une intégration plus grande des télémedia aux activités de service et peut-être un style de fonctionnement tout à fait différent de ce qu'il a connu jusqu'à maintenant.

Cela suppose, chez l'administrateur, un réaménagement budgétaire davantage axé sur les services que sur les livres, des normes de financement plus adaptées à cette réalité et une plus grande coordination des ressources documentaires au niveau institutionnel, régional et national.

Le mouvement est engagé en dépit des problèmes de distance, de juridiction, de normalisation et de résistance au changement. Comme disait le directeur de la bibliothèque nationale du Canada au dernier congrès de

16. H.C. Campbell, «Les média au service de l'homme de la rue», *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*, vol. 27, no 6 (novembre-décembre 1973), 347.

17. *Ibid.*, 348.

18. Brigitte L. Kenney «Cable Television and Libraries», 1974 *Bowker Annual Library and Book Trade Information*, 104-112.

19. Ulf Wennerberg, «L'utilisation de la technique Delphi pour la planification des bibliothèques», *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*, vol. 26, no 5 (septembre-octobre 1972), 263.

20. *Ibid.*, 262.

21. *Ibid.*, 263.

22. Allen B. Veaner, «Institutional Political and Fiscal Factors in the Development of Library Automation, 1967-71», *Journal of Library Automation*, vol. 7, no 1 (March 1974), 23.

23. *Ibid.*, 23.

la CLA: «Le progrès technologique ne crée pas automatiquement un réseau»²⁴.

Le temps est déjà révolu où l'on appréciait la qualité d'une bibliothèque à son nombre de volumes et de périodiques. Il faut dorénavant l'évaluer à la diversité des services auxquels elle est reliée ou abonnée et à la qualité de la documentation qu'elle diffuse.

24. Guy Sylvestre, «The National Library and Canadian Library Networks» (theme paper), *Canadian Library*

Association, Winnipeg, Man., 29th Annual Conference, 22-28 June 1974, p. 26. («My view, based on recent experience, is that the most difficult problems ahead of us are not technical, they are social, political, legal, financial and administrative in nature; a great deal remains to be done before we reach agreement on networks organization and operation, on the clarification of networks participation by institutions operating under various jurisdiction — municipal, provincial or federal, not to say anything of the private sector. All of this requires a great deal of planning, a great deal of patience and a great deal of determination on the part of many *technological progress does not create networks automatically*, and I hope that the human factor will be forthcoming.»)

3. Les différents lieux de stockage de l'information: leurs caractéristiques

Dans son ouvrage intitulé *La documentation au service de l'action*, Claire Guinchat emploie une expression qui est heureuse parce qu'elle constitue un concept générique qui regroupe tous les genres de lieux de stockage. Elle parle en effet de «l'organisme de documentation» dont la fonction essentielle est d'intégrer la masse des connaissances dispersées dans les documents. Claire Guinchat définit l'organisme de documentation comme «un intermédiaire, puisqu'il se charge de recueillir et classer les documents pour les mettre à la disposition des utilisateurs, après leur avoir fait subir ou non des transformations de forme ou de présentation».¹

Il va de soi que cette fonction de l'organisme de documentation que l'on peut appeler le processus documentaire est subordonnée à de nombreux facteurs liés au domaine de connaissances ou d'activités sur lequel il porte, à la population qu'il entend desservir et aux objectifs particuliers qu'il doit atteindre. Il s'ensuit une différenciation de la fonction de l'organisme de documentation qui donne lieu à une typologie des lieux de stockage.

En schématisant à l'extrême, on peut affirmer qu'il existe deux types d'institutions qui réunissent les documents à l'intention d'un public: la bibliothèque qui a une fonction majeure de conservation et où sont amassés des trésors de connaissances à travers lesquels c'est un peu à chacun de trouver ce qui peut lui convenir; le centre de documentation qui a une fonction de diffusion des connaissances et qui se doit de signaler, par tous les moyens, les ressources dont il dispose.

Une fois établie cette distinction, il faut toutefois tenir compte d'une infinité de nuan-

ces liées d'une part aux facteurs susdits, d'autre part à l'évolution actuelle de l'organisme de documentation le plus ancien: la bibliothèque. C'est ainsi qu'à côté de la bibliothèque et du centre de documentation apparaît une prolifération d'autres organismes qui sont autant de lieux de stockage et dont les appellations sont suggérées par le genre de collection qu'ils réunissent et les services qu'ils offrent.

Collection

La collection constitue l'ensemble des documents réunis dans un même lieu, que ce soit une bibliothèque ou un centre de documentation. Le sujet de la collection et le public à qui elle s'adresse déterminent les objectifs à poursuivre et, partant, caractérisent la bibliothèque ou le centre de documentation.

Sujet

Le domaine de connaissances ou d'activités couvert par une bibliothèque ou un centre de documentation est, en somme, le sujet de sa ou de ses collections. Ce sujet peut être général, c'est-à-dire porter sur l'ensemble du savoir, ou spécialisé, c'est-à-dire porter sur un domaine particulier du savoir.

Une bibliothèque peut être générale ou spécialisée. Les bibliothèques générales n'ont pas de limites quant aux domaines du savoir sur lesquels portent les documents qu'elles réunissent, c'est-à-dire qu'elles exploitent tous les domaines du savoir, alors que les bibliothèques spécialisées n'en exploitent qu'un seul.

Habituellement, le centre de documentation est développé à partir d'une collection très spécialisée, c'est-à-dire la confusion courante

1. Claire Guinchat, *La documentation au service de l'action*, Paris, Presses de l'Île de France, 1968, p. 16.

entre bibliothèque spécialisée et centre de documentation. Certains centres de documentation se définissent plus par les services qu'ils offrent que par la collection qu'ils réunissent et il n'est pas impensable d'imaginer un centre de documentation non spécialisé sur un sujet. C'est le cas, par exemple, du Service d'analyse et d'indexation de l'université Laval, précédemment connu comme le Centre de Documentation de l'université Laval, qui est un centre de traitement et de diffusion de l'information. C'est par ses ressources humaines, son équipement matériel et par les services qu'il offre que se définit ce centre où l'on ne travaille pas sur un domaine particulier du savoir. C'est le genre de centre dont la mission est de mettre au point des systèmes et des outils que les bibliothèques utiliseront.²

Une collection ou fonds documentaire est constituée d'éléments qui peuvent être des documents imprimés, sonores ou visuels. Il peut aussi s'agir d'objets tridimensionnels, par exemple du matériel didactique. Dans l'organisation de la collection, on doit tenir compte de la présentation et du format particuliers des documents non imprimés et c'est alors la forme des documents qui donne sa caractéristique à ce genre de collection. On a vu apparaître récemment une série de termes formés à l'aide du suffixe grec «thêkê» employé dans son sens de «lieu de dépôt». Ces termes servent à désigner des collections caractérisées par le support sur lequel est fixé le document (discothèque, audio-vidéothèque, cartotheque etc.) ou le matériel qui est réuni (matériathèque, didacthèque, médiathèque).

Le terme «informatheque», qui est composé de la même façon que les précédents, pourrait désigner un service ou centre d'information en ce qui concerne l'Informatheque du gouvernement fédéral. Dans le cas de l'Informatheque du ministère des Affaires sociales, ce vocable, bien qu'il soit intéressant et donne l'impression qu'on cherche à apporter un certain renouveau, ne semble pas recouvrir d'autre réalité que celle signifiée par la notion de bibliothèque spécialisée ou de centre de documentation. L'Informatheque France-Québec est un cas différent puisque ce terme semble formé d'une abréviation du terme «technique» plutôt que du suffixe «thêkê». On ne doit pas de toute façon attacher plus d'importance qu'il n'en faut à toute cette nouvelle terminologie: il s'agit, le plus souvent, de raisons sociales plus que de termes génériques.

Les expressions «centre d'information» ou «service d'information» manifestent un désir de déborder, comme ressource, les limites d'une collection de documents. On y complète les services offerts au public en fournissant, par exemple, des renseignements d'ordre professionnel sur des associations ou des institutions: listes de membres, adresses, services offerts. Nous ne nous en tenons ici, bien sûr, qu'aux centres ou services d'information qui ont un rapport avec le monde des bibliothèques ou de la documentation.

Avec l'avènement de l'informatique, on emploie plus couramment le terme «banque» pour désigner une collection organisée à l'aide de moyens électroniques. On parle généralement de banques d'informations et de banques de données. Les données se distinguent des informations en ce qu'elles sont des éléments quantitatifs plus que qualitatifs ou, si l'on veut, des informations «factuelles» extraites ou non des documents. L'expression «banque d'informations» est habituellement employée dans le sens de collection de références bibliographiques organisée et stockée en mémoire d'ordinateur.

Public

Les documents conservés dans la bibliothèque générale ou centrale d'une université et ceux de la bibliothèque publique d'une municipalité, même s'ils ne couvrent pas des domaines spécialisés, peuvent être toutefois assez différents parce qu'ils s'adressent à des publics distincts. L'âge, la langue, le niveau d'éducation d'une population sont autant de facteurs qui déterminent la classification des bibliothèques. Les bibliothèques universitaires, de collège, scolaires et publiques sont toutes illimitées quant au sujet de leur collection. Le choix des acquisitions se fait pourtant selon des préoccupations très différentes dans ces diverses institutions. Le public à desservir est un facteur important dont il faut tenir compte dans le développement d'un fonds documentaire et ce facteur influe énormément sur les objectifs qui y seront poursuivis. La bibliothèque universitaire aura comme objectif de faciliter la recherche et l'enseignement. La bibliothèque de collège et la bibliothèque scolaire devront compléter l'enseignement en même temps qu'elles auront comme but de développer le goût de la lecture et la curiosité intellectuelle chez les étudiants. La bibliothèque publique qui se différencie encore selon que la population à qui elle est destinée est composée d'adultes ou d'enfants, est un instrument de culture

2. J. Becker et R.M. Hayes, *Information Storage and Retrieval: Tools, Elements, Theories*, New York, John Wiley, 1963.

populaire: elle a comme objectif de favoriser l'information aussi bien que le divertissement de ses usagers.

Une place à part doit être faite à la bibliothèque nationale qui a la fonction de réunir, d'enregistrer et de diffuser la production littéraire d'une nation. Elle a aussi très souvent comme objectif d'établir, pour la région géographique occupée par cette nation, un système de catalogue collectif et de le rendre fonctionnel.

La bibliothèque spécialisée, quant à elle, exploite un domaine particulier du savoir et s'adresse à un public de spécialistes. Ses objectifs sont habituellement liés à ceux d'une entreprise donnée, objectifs dont elle doit faciliter la réalisation. La collection d'une bibliothèque spécialisée est généralement moins considérable en volume que celle d'une bibliothèque générale et son public, plus restreint.

Le public d'un centre ou service de documentation — notons en passant qu'on devrait appeler centre de documentation un corps autonome et qui existe par lui-même, alors qu'un service de documentation serait une branche spécifique d'une entreprise — est composé de spécialistes. Ces spécialistes sont bien identifiés en tant qu'usagers: on connaît leurs conditions de travail, leurs besoins professionnels, leur langage. Ces usagers, qu'ils se côtoient chaque jour parce qu'ils travaillent dans un même organisme ou qu'ils soient dispersés à travers le monde, ont entre eux une communauté d'intérêt et leurs préoccupations sur le plan professionnel sont très proches. Ils sont des consommateurs et c'est au centre de documentation de les alimenter. Ils ne se présentent généralement pas au centre de documentation, mais le centre qui sait de quels outils ils ont besoin va vers eux. La caractéristique principale de cet usager, face au flot d'informations publiées dans sa spécialité, est qu'il se retrouve, simple individu, avec un énorme handicap, celui d'être incapable de l'ingurgiter. C'est pourquoi, il a besoin du documentaliste pour filtrer cette information et y découvrir les éléments qui le concernent, lui en particulier, et peut-être pas nécessairement ses collègues qui travaillent dans des champs voisins.

Le nombre des usagers d'un service de documentation est généralement restreint. Celui d'un centre de documentation peut être plus important. Cet aspect est, de fait, très relatif et est conditionné par la fonction du service ou centre de documentation. On con-

çoit aisément qu'un centre d'analyse de l'information, moteur de tout un réseau documentaire, aura un public autrement plus nombreux que le service de documentation d'un groupe de recherche par exemple.

Services

Il existe un bon nombre d'ambiguïtés en ce qui concerne la distinction entre la bibliothèque et le centre de documentation. On demande un jour à une personne rencontrée dans un congrès de bibliothèques spécialisées si elle est responsable du centre de documentation de l'organisme qu'elle représente et elle répond, confuse: «Nous sommes vieux jeu, nous disons la bibliothèque». Ce malaise au niveau du langage courant reflète une mode actuelle et un désir de manifester un changement de mentalité, un renouvellement dans la façon de concevoir le rôle du bibliothécaire que l'on veut plus dynamique. On répugne souvent, dans certains milieux, à employer le terme bibliothèque pour ne pas être assimilé à une certaine tradition, et on appellera centre de documentation une bonne bibliothèque spécialisée qui fonctionne avec efficacité.

Cette confusion dépasse toutefois le niveau du langage courant et des réactions émotives. Il n'y a pas toujours une nette coupure entre la fonction de la bibliothèque et celle du centre de documentation. Cela devient moins ambigu s'ils sont réunis dans un même organisme ainsi que le suggère ce titre d'un article du CNRS de la revue *Information et documentation* de 1970: «Automatisation de l'entrée et de la gestion des périodiques de la bibliothèque d'un centre de documentation». On peut, en effet, très bien concevoir qu'une bibliothèque et un centre de documentation se trouvent côte à côte et que l'un s'appuie sur l'autre. Un organigramme bien construit et un partage équilibré des tâches peuvent faciliter cette interrelation.

Processus documentaire

Que l'on utilise des techniques bibliothéconomiques ou des techniques documentaires, que l'on ait affaire à un personnel composé de bibliothécaires ou de documentalistes, les principales opérations de la chaîne documentaire sont toujours les mêmes: acquérir, organiser et diffuser les documents. Ces opérations de base assurent la cueillette et la mise en place de la documentation de façon à ce que se fasse la recherche documentaire et que les documents puissent être mis en circulation auprès du public. On procède toutefois à ces

activités selon des modalités différentes si l'on se trouve dans une bibliothèque ou dans un centre de documentation.

Dans leur ouvrage intitulé *Le service de documentation face à l'explosion de l'information*³, Marcel Van Dijk et Georges Van Slype présentent la documentation comme une évolution de la bibliothèque ce qui ne veut pas dire pour autant que la bibliothèque soit appelée à disparaître et à être remplacée uniquement par le centre de documentation. Il s'agit plutôt d'un partage du travail et d'une différenciation des rôles.

La distinction entre bibliothèque et centre de documentation apparaît le plus nettement au niveau des services au public. Traditionnellement, on parlera dans une bibliothèque de service du prêt alors qu'en documentation on parlera de diffusion. On caractérise souvent la bibliothèque et le centre de documentation en disant que les usagers doivent venir à la première, tandis que le second va vers les usagers. Notons cependant, encore une fois, que des changements significatifs apparaissent dans de nombreuses bibliothèques et que ces dernières offrent de plus en plus de services qui relèvent, en fait, de la documentation.

Prêt

Le prêt consiste à remettre à l'utilisateur un document à lire sur place ou à emporter. Dans les différentes bibliothèques, le service du prêt est développé de façon plus ou moins importante selon les possibilités budgétaires de l'organisme commanditaire.

La diffusion dans une bibliothèque est faite principalement à l'aide du catalogue qu'elle produit. Le catalogue présente généralement sur fiches l'état de la collection. Le fichier de la bibliothèque est davantage signalétique qu'analytique et doit être consulté sur place par les usagers.

Le catalogue peut être fabriqué de façon centralisée: c'est le cas de la bibliothèque publique de la ville de Montréal dont la collection est distribuée à travers ses succursales de quartier, de la Centrale des bibliothèques pour les maisons d'enseignement du niveau collégial, ou des bibliothèques centrales d'universités.

Certaines bibliothèques, le plus souvent

des bibliothèques spécialisées dont le volume de la collection est relativement peu élevé, impriment et diffusent leur catalogue, ce qui permet l'accès à distance à leur collection. Nombreuses sont également les bibliothèques spécialisées qui produisent périodiquement une liste d'acquisitions nouvelles qui est distribuée à ses usagers.

On recourt de plus en plus à la coopération dans l'établissement de catalogues de bibliothèques: elle se pratique surtout au niveau des bibliothèques d'enseignement, d'universités et de collèges. La coopération, outre qu'elle cherche à réduire les frais d'opération, a l'avantage d'ouvrir l'accès à des collections voisines puisqu'elle permet d'établir un catalogue collectif pour un ensemble d'organismes participants.

Dans de nombreuses bibliothèques (surtout bibliothèques de recherche), au service du prêt s'ajoute un service de consultation qui opère en s'appuyant sur une solide collection d'ouvrages de référence — en particulier des index bibliographiques spécialisés — à l'aide de laquelle un personnel compétent effectue des recherches documentaires pour répondre aux demandes expresses des usagers. Des bibliographies par sujet peuvent ainsi être produites et publiées éventuellement.

Le service du prêt se limite généralement à une collection locale. Il peut toutefois prendre une tout autre ampleur si la bibliothèque assure le prêt entre bibliothèques. La collection d'une bibliothèque donnée est alors décuplée puisque le public n'a plus seulement accès au catalogue d'une collection locale, mais à un catalogue collectif qui peut être administré par une bibliothèque nationale ou un réseau régional.

Diffusion de l'information

Si l'on peut dire que le catalogue d'une bibliothèque est un moyen de diffusion, on admettra que ce moyen comporte de nombreuses limites surtout du fait qu'il est statique. Un catalogue de bibliothèque est généralement un meuble volumineux: il n'est pas question de le transporter et on en consulte les fiches sur place.

En documentation, on pourra certes exploiter le catalogue d'une bibliothèque, mais on dépassera généralement le travail de signalement bibliographique qui y est fait pour préparer des analyses en profondeur rédigées à l'intention d'un public de spécialistes.

La bibliographie courante d'un domaine —

3. Marcel Van Dijk et Georges Van Slype, *Le service de documentation face à l'explosion de l'information*, Paris, Ed. de l'Organisation, 1969.

ouvrages récemment parus et périodiques — sous forme de fiches analytiques comportant des résumés se pratique largement dans les centres de documentation. Cette bibliographie courante, stockée en fichier ou en mémoire d'ordinateur, est diffusée périodiquement sur une base d'abonnement sous forme d'index bibliographique (brochure ou périodique) ou de fiches. C'est donc, en quelque sorte, le catalogue qui vient à l'utilisateur plutôt que l'inverse. Ce service est opéré à plus ou moins grande échelle selon l'ampleur du centre de documentation, son personnel, le nombre de ses usagers. Un service national d'analyse de l'information, tel celui d'ERIC pour le domaine de l'éducation, offre à l'aide de son index bibliographique un service personnalisé à ses abonnés, mais certes pas le même que celui qu'offre le documentaliste d'un service de documentation attaché à un petit groupe de recherche. ERIC prépare cependant des outils de travail que pourra utiliser le documentaliste d'un groupe de recherche pour répondre aux demandes que lui adresse les chercheurs et les informer de la production littéraire de leur domaine. Le documentaliste pourra, par exemple, utiliser le langage documentaire produit par ERIC pour indexer les documents de ses chercheurs et établir leur profil d'intérêt, recourir à ses services de diffusion sélective de l'information, dépouiller ses bibliographies par sujet, etc.

Une fois la réponse trouvée à un besoin documentaire, il ne s'agit habituellement pas, en documentation, de prêter un document. Le temps est précieux et il n'est pas question d'attendre qu'un usager en ait terminé pour le prêter au suivant. On recourra plutôt à la reproduction de textes sur demande (il s'agit le plus souvent d'articles de périodiques, donc de textes relativement courts): photocopies ou microfiches.

Nombreux sont les centres de documentation qui publient un bulletin d'informations. Il s'agit généralement de nouvelles d'intérêt pour un public professionnel: annonce de congrès, conférences et stages, annonce de nouvelles publications, recensions d'ouvrages récents. On y adjoint souvent une liste des acquisitions courantes du centre. *CEGEPROPOS*, publié par le Centre de documentation de CADRE, est une illustration de ce genre de bulletin.

Conclusion

La distinction entre la bibliothèque et le centre de documentation s'établit surtout à partir de la *fonction* de l'un et l'autre organisme. Cette fonction et les objectifs particuliers à chacun sont liés à la collection qui y est réunie selon que le sujet en est général ou spécialisé et que l'on considère son public de façon globale ou en tant que collectivité identifiée et individualisée. Les techniques utilisées au niveau du signalement et de l'analyse des documents varient selon que l'on se trouve en bibliothèque ou en documentation surtout en fonction des services offerts au public. Ces services sont conçus pour une population qui se présente sur place en bibliothèque alors que ceux de la documentation sont développés pour rejoindre le public à son lieu de travail. Une évolution importante se manifeste toutefois en ce qui concerne les services au public de la bibliothèque, et il n'est pas toujours simple de distinguer entre bibliothèque (surtout spécialisée) et centre de documentation à ce niveau. La place de plus en plus importante que prend l'animation dans la description des tâches des bibliothécaires accentue encore cette difficulté.